

DÉROGATION MINEURE

175 et 177, boulevard Lacombe, Repentigny

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 8 juillet 2025 à l'Agora du parc de l'Île-Lebel situé au 396, rue Notre-Dame à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard des immeubles situés aux 175 et 177, boulevard Lacombe à Repentigny, portant respectivement les numéros de lots 2 097 221 et 2 097 222 pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 12 juin 2025.

En cas d'intempérie, la séance publique aura lieu à la salle du conseil municipal située au 435, boul. Iberville à Repentigny, à compter de 19 h.

L'objet de cette demande est de réduire la marge latérale mitoyenne à 0 m (marge nulle) sur chacun des 2 terrains afin de permettre la construction d'un corridor reliant un bâtiment principal projeté (phase 2), à usage d'habitation collective, au bâtiment principal existant voisin (phase 1), aussi à usage d'habitation collective, alors que le règlement exige une marge latérale de 3 m minimum sur chacun des 2 immeubles situés au 175 et 177, boulevard Lacombe, portant respectivement les numéros de lots 2 097 221 et 2 097 222.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 17^e jour du mois de juin 2025.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers